

**Objet : CORRECTIONS MINEURES À LA COHÉRENCE DU PROGRAMME**  
*TECHNIQUES PROFESSIONNELLES DE MUSIQUE ET CHANSON, VOIE DE*      **Résolution : \_\_\_\_\_**  
*SPÉCIALISATION « INTERPRÉTATION EN THÉÂTRE MUSICAL » (551.AC)*

**Réunion du :**      Conseil d'administration :     Comité exécutif :     Commission des études :

**Pour : Information**     

**Pour : Décision**     

**Exposé du dossier :**

Le 12 février 2014, la commission des études entérinait la modification à la cohérence du programme *Techniques professionnelles de musique et chanson (551.A0)*, voie de spécialisation « Interprétation en théâtre musical » (551.AC). L'implantation de la nouvelle grille nous amène à proposer deux corrections à ce document.

En effet, à la suite d'une demande du MESRS, le Collège devait préciser la nature et le contexte de l'enseignement individualisé et de l'accompagnement en musique afin d'appliquer correctement les paramètres de financement. La page 14 du document de cohérence présentait les utilisations des périodes de l'enseignement individualisées dans cette voie de spécialisation. Or, après avoir expérimenté ce mode d'allocation dans les cours, il s'avère que cette proposition n'était pas optimale : une demi-période d'accompagnement de trop a été octroyée en 6<sup>e</sup> session alors qu'elle était plus nécessaire à la 4<sup>e</sup> session. La correction de la cohérence amène comme résultante, que le cours *Chant en théâtre musical IV (551-MHR-LG)* devrait avoir dorénavant, en plus de la période en individuelle, une période complète d'accompagnement en individuel selon les normes associées aux mesures particulières d'enseignement individualisé. Ainsi, le cours *Chant en théâtre musical VI (551-MHT-LG)* devrait avoir, en plus de la période en individuelle, seulement une demi-période d'accompagnement en individuel selon les normes associées aux mesures particulières d'enseignement individualisé.

Aucun changement dans le système de SOBEC ne sera nécessaire. Ces corrections permettent d'obtenir un meilleur cheminement dans le développement de la compétence associée à l'accompagnement, de même qu'assurer une meilleure compréhension des particularités du cheminement par année de formation, et ce, tant pour les étudiants et les enseignants que pour les responsables de la confection des tâches. Enfin, elles assurent également une meilleure répartition des tâches pour les enseignants associés à cette voie de spécialisation.

Par ailleurs, en deuxième session, les cours *Voix parlée II (561-MJ8-LG)* et *Initiation au jeu théâtral II (561-MHK-LG)* auraient dû être inscrits comme étant des cours associés de façon bilatérale. En effet, les textes travaillés dans le cours *Initiation au jeu théâtral II* servent de textes de base pour le développement d'habiletés de diction dans le cours *Voix parlée II*. L'inscription de ces deux cours associés a été oubliée lors de la réflexion liée à la création d'un cheminement étendu sur quatre ans pour les étudiants ayant des difficultés d'apprentissage.

Philippe Nasr  
Directeur des études

29 janvier 2015  
Date

**Projet de résolution :**

**ATTENDU** la décision du conseil d'administration de permettre des corrections des documents de cohérence des programmes d'études sans avoir à présenter ces derniers documents à nouveau;

**ATTENDU** la consultation des membres du comité de programme *Techniques professionnelles de musique et chanson*, voie de spécialisation « Interprétation en théâtre musical » (551.AC) de même que leur approbation unanime lors de la réunion tenue le 26 novembre 2014 (utilisation des périodes d'enseignement individualisé) et par courriel en janvier 2015 (les deux cours associés);

**ATTENDU** l'étude par la régie pédagogique des corrections au document de cohérence de ce programme;

***Il est proposé :***

**Que la commission des études recommande au conseil d'administration l'adoption des corrections mineures à la cohérence du programme *Techniques professionnelles de musique et chanson* (551.A0), voie de spécialisation « Interprétation en théâtre musical » (551.AC).**

*Proposé par :* \_\_\_\_\_

*Et*

*Appuyé par :* \_\_\_\_\_